

Communiqué

## **Accord sur le barème des salaires minimaux des ingénieurs et cadres pour 2011 et agenda social 2011-2012 dans la métallurgie**

**Paris, le 22 décembre 2010**

L'UIMM et les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO de la métallurgie ont conclu ce jour un accord national sur le barème des appointements minimaux garantis des ingénieurs et cadres.

Cet accord prévoit une augmentation du barème 2009 de 2,3 %.

Ainsi, dans le cadre d'un forfait en heures sur l'année de plus de 1 607 heures et de 1 767 heures au plus, la rémunération annuelle garantie, pour le coefficient 100, est portée à 29 821 euros à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

« Ce chiffre de 2,3 % est le résultat d'une volonté et de la possibilité offerte par une légère reprise de l'activité même si celle-ci reste contrastée » a commenté Jean-François Pilliard, Délégué général de l'UIMM.

La réunion s'est poursuivie sur la construction de l'agenda social 2011-2012.

Elle a permis aux partenaires sociaux de s'entendre sur l'ouverture de négociations concernant les sujets suivants :

- La formation professionnelle,
- Le champ d'application des accords nationaux de la métallurgie,
- Les conditions de travail et la prévention de la pénibilité,
- La participation aux résultats de l'entreprise et l'épargne salariale,
- Les salariés en situation de handicap.

Par ailleurs, les partenaires sociaux ont décidé de faire un état des lieux sur la situation de l'emploi précaire.

Contact :  
Marie Murault - 01.58.47.95.49